



**CONSEIL COMMUNAL**



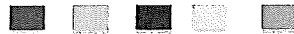
**Séance du 16 décembre 2019**

**Présents :**

TOURNEUR Aurore, Bourgmestre,  
ANTHOINE Albert, DENEUFBOURG Delphine, JAUPART Alexandre, GARY Florence, Echevins,  
MINON Catherine, Présidente du C.P.A.S.,  
BRUNEBARBE Ginette, BEQUET Philippe, DELPLANQUE Jean-Pierre, DUFRANE Baudouin,  
JEANMART Valentin, MANNA Bruno, BAYEUL Olivier, MABILLE Jules, FOSSELARD Hélène, LAVOLLE  
Sophie, SCHOLLAERT Michel, VERLINDEN Caroline, VERLINDEN Olivier, Conseillers communaux,  
VOLANT David, Directeur général.

Excusés : DELPLANQUE Jean-Pierre, FOSSELARD Hélène

Le Conseiller BAYEUL Olivier quitte la séance pendant le point et ne participe pas au vote.



**Objet n°15 : Budget communal - Exercice 2020 - Services ordinaire et extraordinaire.**

Agent traitant : Jennifer NEYS

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30,  
et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité  
communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la  
Décentralisation ;

Considérant le projet de budget établi par le collège communal ;

Considérant le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la  
Comptabilité communale ;

Considérant la transmission du dossier au directeur financier en date du 21 novembre 2019 ;

Considérant l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;

Considérant l'avis favorable du Comité de direction CoDir en date du 04 décembre 2019 ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1  
du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la  
Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations  
syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales,  
d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu la génération et l'envoi par l'outil eComptes du tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles

Après en avoir délibéré en séance publique ;

DECIDE A LA MAJORITE PAR 12 OUI 3 NON (B. DUFRANE, J. MABILLE, S. LAVOLLE)  
1 ABSTENTION (P. BEQUET)

### Article 1er

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2020 :

#### 1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	9.381.017,45	5.665.812,50
Dépenses exercice proprement dit	9.334.399,26	5.767.556,06
Boni / Mali exercice proprement dit	46.618,19	-101.743,56
Recettes exercices antérieurs	1.484.357,13	0,00
Dépenses exercices antérieurs	33.842,95	10.000,00
Prélèvements en recettes	36.000,00	924.169,09
Prélèvements en dépenses	142.826,00	812.425,53
Recettes globales	10.901.374,58	6.589.981,59
Dépenses globales	9.511.068,21	6.589.981,59
Boni / Mali global	1.390.306,37	0,00

#### 2. Tableau de synthèse (partie centrale)

##### 2.1. Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	10.960.318,26	158.024,84	0,00	11.118.343,10
Prévisions des dépenses globales	9.666.660,39	418,51	0,00	9.667.078,97
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	1.293.657,87	157.606,26	0,00	1.451.264,13

##### 2.2. Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	2.240.071,87	0,00	0,00	2.240.071,87
Prévisions des dépenses globales	2.240.071,87	0,00	0,00	2.240.071,87
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00	0,00	0,00	0,00

#### 3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.100.993,31	Non approuvé
Fabriques d'église :		
Peissant	5.223,95 €	21/10/2019
Bray-Levant de Mons	1.977,20 €	16/09/2019
Vellereille-les-Brayeux	8.415,35 €	21/10/2019
Estinnes-au-Mont	0,00 €	18/11/2019
Estinnes-au-Val	1.245,42 €	21/10/2019
Croix-lez-Rouveroy	3.702,74 €	21/10/2019
Fauroeulx	2.706,54 €	21/10/2019
Rouveroy	Non communiqué	

Vellereille-le-Sec	6.039,04 €	16/12/2019
Haulchin	Non communiqué	
Zone de police	667.725,14	
Zone de secours	463.873,74	info CC du 16/12/2019

Article 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au receveur régional.

Par le Conseil communal,

*Le Directeur général,  
(signé) David VOLANT*

*La Bourgmestre-Présidente,  
(signé) Aurore TOURNEUR*

Pour extrait conforme à l'original. Fait à Estinnes, le 17 décembre 2019.

*Le Directeur général,  
David VOLANT*



*La Bourgmestre,  
Aurore TOURNEUR*